



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur Stéphane TRAVERT  
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Hôtel Villeroy  
78 rue de Varenne  
75700 PARIS

Epinal, le

10 AOUT 2017

Monsieur le Ministre,

Lors de vos entretiens avec les organisations agricoles courant juillet, vous avez fait l'annonce de la recherche par votre ministère d'une enveloppe budgétaire de 35 millions d'euros d'ici la fin de programmation, autrement dit jusqu'à 2020, pour financer les dégâts liés aux grands prédateurs. Cette somme importante serait programmée en prévision de l'extension de l'aire de colonisation du loup et pourrait être assurée par le transfert du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC vers le 2<sup>e</sup> pilier.

Issus de deux départements, les Vosges et la Meurthe-et-Moselle, pleinement touchés depuis quelques années par des attaques de loup, nous nous devons de réagir à un tel projet ministériel, injuste et préjudiciable à l'élevage.

Financer ces dépenses par un prélèvement sur les aides du premier pilier constitue pour notre agriculture, déjà en proie à de nombreuses difficultés depuis trois ans, un nouvel handicap, notamment dans le long chemin de reconstitution des trésoreries des exploitants agricoles.

A l'heure actuelle, les attaques de loup, qui ont pourtant de lourdes conséquences, ne font toujours pas l'objet d'une indemnisation complète. Alors que les éleveurs demandent, légitimement, de pouvoir exercer leur métier dans des conditions décentes, tant pour eux-mêmes que pour leurs bêtes, ils seraient, avec ce projet, victimes d'une double peine.

Non seulement les indemnisations de l'Etat tardent à arriver, mais envisager de prélever cette enveloppe budgétaire sur le 1<sup>er</sup> pilier de la PAC pour la redistribuer vers le deuxième revient à demander aux agriculteurs de payer deux fois.

Certes, aujourd'hui, les frontières entre le premier et le deuxième pilier sont de plus en plus poreuses. Nous retrouvons ainsi, dans les deux piliers, des mesures de soutien à l'agriculture dans les zones à contraintes naturelles ou de gestion des risques.

.../...

Daniel GREMILLET – Permanence Parlementaire – 13 rue Thiers – 88 000 EPINAL – 03 29 32 71 02

Jean-François HUSSON - Permanence parlementaire - 89 bis rue Raymond Poincaré - 54 000 - NANCY - 03 83 54 05 05

.../...

Malgré cette évolution, nous appelons vivement au financement des dégâts liés aux prédateurs par le ministère de la Transition écologique et solidaire. Nous nous montrerons extrêmement vigilants sur le suivi de ce dossier, pour une indemnisation rapide et à la hauteur des enjeux.

En outre, une réflexion plus large quant aux mesures de protection doit être engagée. En effet, l'expérience et le vécu des éleveurs ovins montrent que lesdites mesures, imposées dans les élevages, s'avèrent insuffisantes et entraînent des effets secondaires préjudiciables à l'environnement.

Notre responsabilité, face aux multiples problèmes rencontrés par les acteurs du monde agricole, est de faciliter et d'encourager plutôt que de contraindre. C'est dans ce sens que nous vous adressons ce courrier, relayant les craintes et espoirs que nous relevons au quotidien, dans l'attente de solutions concrètes et efficaces.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

*Bien cordialement*



**Daniel GREMILLET**  
Sénateur des Vosges



**Jean-François HUSSON**  
Sénateur de Meurthe et Moselle